



Achat d' un chien avec une écopie testiculaire

Par **andre_old**, le **09/06/2007 à 18:52**

Des amis ont acheté un doberman de 13 mois chez un eleveur.ils se rendent compte que leur chien a une écopie testiculaire. Leur vendeur ne voulant rien savoir, que doivent-ils faire?

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 19:42**

Bonjour.

-Sur le fondement de la garantie des vices cahés apportées par le code rural, les maladies ouvrant droit au bénéfice de la garantie des vices cachés sont les suivants:

- La maladie de Carré.
- L'hépatite contagieuse ou hépatite de Rubarth.
- La parvovirose canine.
- La dysplasie coxo-fémorale (de la hanche) .
- **L'ectopie testiculaire pour les animaux de plus de 6 mois.**
- L'atrophie rétinienne.

Vous pouvez donc agir contre le vendeur afin de demander réparation du préjudice subi.